

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 2/11/2016

Objet de la délibération : Prorogation de la convention d'objectifs et de moyens Office de tourisme du Pays de St Bonnet le Château

L'an deux mille seize et le sept novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Michel Romeyer, Serge Vray, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Jacques Blanchard, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Sébastien Teyssier excusé a donné procuration à Annie Grégoire

Marie Meley excusée a donné procuration à Michel Romeyer

Jean Marc Sardat excusé a donné procuration à Jacques Blanchard

Hervé Béal excusé a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Jean Louis Jayol, Bernard Fournier, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016

Monsieur le président rappelle que la Communauté de communes du pays de Saint-Bonnet-le-Château a délibéré le 15 mars 2002 afin de créer un office de tourisme intercommunal, géré par une association à but non lucratif, et à laquelle il a été confié les missions d'accueil et d'information des touristes, de promotion territoriale et d'animation touristique. Une convention cadre détermine les missions déléguées et les moyens alloués à l'association pour les mettre en œuvre. La convention en cours arrive à son terme le 31 / 12 /2016. Aussi, M. le président propose de proroger la convention en cours (signée le 18 juillet 2014), pour une année, ce qui permettra d'éviter toute rupture de l'aide financière accordée par l'EPCI à l'office de tourisme, pendant l'année de transition 2017. En effet, en 2017, il y aura un tuilage entre l'association actuelle Office de tourisme du Pays de St Bonnet le Château et l'EPIC Office de tourisme Loire Forez, qui va progressivement reprendre les charges et recettes de cette dernière ; sachant que l'association locale devra être dissoute avant la fin d'année 2017.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve la prorogation de la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Office de tourisme du Pays de St Bonnet le Château le 18 juillet 2014, pour l'année 2017.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Bonnet-le-Château,
Le 7 novembre 2016,

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016